

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 03/131 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A SIGNER LES MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIFS AUX TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU COLLEGE DE PORTO-VECCHIO

SEANCE DU 15 MAI 2003

L'An deux mille trois, et le quinze mai, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, BUCCHINI Dominique, CASTA Pierre-Jean, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, CHIARELLI Joseph, CIABRINI Jean-Marc, CICCADA Vincent, FERRANDI Jules-Laurent, FILIPPI César, FRANCESCHI Henri, GALLETTI François, GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, JALPI Jean, LANFRANCHI Mireille, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOZZICONACCI Madeleine, PERETTI Philippe, PIERI Pierre-Timothée, PIETRI Don Pierre, QUASTANA Paul, RICCI Dominique, ROMITI Gérard, ROSSI José, RUALT Paul, SANTINI Ange, SIMEONI Marcel, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, VERSINI Sauveur, VINCIGUERRA Marie-Jean

#### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. FELICIAGGI Robert à M. GANDOLFI-SCHEIT Sauveur  
M. MOTRONI Jean à M. CHIARELLI Joseph

#### ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ANTONA Joseph, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, COLONNA Jean-Charles, CROCE Laurent, GERONIMI Jean-Valère, LUCIANI Paul-Antoine, LUCIANI Toussaint, MURACCIOLI Martin, PATRIARCHE Paul, RIOLACCI François-Xavier, SISCO Henri, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean-Toussaint.



### L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,

- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 02/341 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2002 habilitant le Président du Conseil Exécutif à lancer un avis d'appel public à la concurrence afférent aux travaux de restructuration du bâtiment D et d'aménagements des abords du collège de Porto-Vecchio,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**HABILITE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les marchés de maîtrise d'œuvre relatifs à la restructuration du collège de Porto-Vecchio pour un montant de 65 803, 28 Euros :

Lot n°	Désignation des lots	Entreprises	Montant HT	TVA 8 %	Montant TTC
1	Démolition - gros œuvre	VALLI	27 370, 16	2 189, 61	<b>29 559, 77</b>
2	Isolation - faux-plafond Peinture	BATI DECOR 2B	18 937, 07	1 541, 97	<b>20 452, 04</b>
3	Electricité Courant faible	SANTINI	14 621, 73	1 169, 74	<b>15 791, 47</b>

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 15 mai 2003

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**

Le Président de l'Assemblée de Corse,

José ROSSI



## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**Objet** : Habilitation du Président du Conseil Exécutif à signer les marchés de travaux relatifs à la restructuration du bâtiment D et à l'aménagement des abords du collège de PORTO VECCHIO.

### **I - Nature et étendue des besoins à satisfaire**

La Collectivité Territoriale de Corse a engagé la restructuration en deux tranches (années 2000 et 2001) du collège de Porto-Vecchio (situé route de l'Ospédale).

Dans la continuité de ces travaux, il est envisagé de restructurer le bâtiment D isolé et de clôturer les abords. Cette partie d'opération s'inscrit dans le cadre d'une restructuration globale qui permettra ensuite l'aménagement des bâtiments E (collège) et « atelier » (lycée de Porto-Vecchio) en vue d'accueillir le Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O.) et des espaces complémentaires de formation.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à Madame Marie-Geneviève Strandberg, architecte DPLG. Les missions de contrôle technique, OPC et SPS seront respectivement assurées par la société Socotec, Monsieur Roger Crochet et le cabinet CGR ;

L'opération est traitée en trois lots. L'estimation prévisionnelle de l'opération est de 85 000 euros.

### **II - Procédure**

La procédure adoptée est l'appel d'offres ouvert par marchés séparés avec options suivant les articles 33, 58 et 60 du Code des Marchés Publics.

Par délibération n° 02/341 AC du 18 novembre 2002, l'Assemblée de Corse a habilité le Président du Conseil Exécutif à lancer un avis d'appel public à la concurrence.

a) celui-ci a été envoyé aux publications le 9 janvier 2003 (n° 03/03). Lors de la Commission d'Appel d'Offres du 24 février, il est procédé à l'ouverture des 3 plis arrivés dans les délais. Les offres sont recensées dans le procès-verbal. La Commission demande de les faire analyser et attribue lors de la séance du 12 mars, les lots n° 2 et 3 aux entreprises dont les offres sont économiquement les plus avantageuses. Celles-ci répondent en tout point au cahier des charges de la consultation et disposent des compétences techniques et des moyens nécessaires pour réaliser ces travaux. Par ailleurs, la Commission déclare le lot n°1 infructueux et autorise les services à recourir à la procédure négociée.

b) un nouvel avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux publications le 26 février 2003 (avis n° 07/2003) pour une date d'engagement de la consultation fixée au lundi 17 mars. Deux entreprises ont fait acte de candidature et ont été consultées par lettre en date du 21 mars 2003. Seule une entreprise a remis une offre. Répondant en tout point au cahier des charges, elle est retenue.

### **III - Passation des marchés**

Les marchés sont passés avec les entreprises suivantes:

<b>LOT</b>	<b>DESIGNATION DES LOTS</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>TVA 8%</b>	<b>MONTANT TTC</b>
1	Démolition, gros oeuvre	VALLI	27 370,16	2 189,61	29 559,77
2	Isolation, faux-plafond Peinture	BATI DECOR 2B	18 937,07	1 541,97	20 452,04
3	Electricité, courant faible	SANTINI	14 621,73	1 169,74	15 791,47
<b>TOTAL</b>			<b>60 928,96</b>	<b>4 874,32</b>	<b>65 803,28</b>

Le montant des marchés s'élève à 65 803,28 euros TTC.

### **IV - Planning Prévisionnel**

Le délai d'exécution est de deux mois à partir de la date fixée par l'ordre de service prescrivant aux entreprises titulaires des marchés de commencer les travaux leur incombant.

### **V - Engagement du marché**

Le bilan financier prévisionnel ci-joint est établi pour un montant total de 85 000,00 euros.

L'imputation de la dépense est à prendre en compte sur l'autorisation de programme ouverte au programme 4611 constructions scolaires (901/1/232) du BP 2003 adopté par délibération de programme de l'Assemblée de Corse n°03/46 AC du 27 février 2003.

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

**Conseil Exécutif**

**COLLEGE DE PORTO-VECCHIO**  
(Route de l'Ospédale)

**Travaux de restructuration du bâtiment D**  
**et aménagements des abords**

**BILAN FINANCIER**

Maîtrise d'œuvre	7 620,00 €
Contrôle Technique	4 011,24 €
SPS	1 513,33 €
Travaux	65 803,28 €
OPC	3 281,92 €
Aléas, Divers	2 770,23 €
<hr/>	
<b>TOTAL</b>	<b>85 000,00 €</b>